

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**1er trimestre 2022 (BP)**

**Séance Publique du 2 février 2022**

**Objet : ENVIRONNEMENT**

**Synthèse du rapport :**

*Depuis 2020 le budget annexe biodiversité et paysages prend en charge une grande partie des dépenses de la politique environnement. Les crédits destinés aux espaces naturels, l'éducation à la nature et à l'environnement, la préservation et la restauration des milieux aquatiques, les paysages et la randonnée sont pris en compte dans le rapport correspondant. Pour information, cela représente 1,9 M€ en fonctionnement (hors masse salariale) et 5 M€ en investissement.*

*En 2022, le Département poursuit son accompagnement des partenaires vers le développement durable. Les collectivités infra-départementales et les établissements d'accueil de personnes âgées ou en situation de handicap bénéficient de soutien pour l'installation de chaudière bois ou d'autres projets de transition écologique. Les collèges seront accompagnés dans leurs pratiques d'alimentation durable et de qualité. L'assistance technique en assainissement collectif assurée par LABOCEA depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 se poursuivra en 2022.*

*Le Département établira son bilan de gaz à effet de serre sur la base des données 2021 et élaborera un plan de transition pour la réduction de ses émissions. Des actions favorisant les changements de pratiques et l'éco-citoyenneté seront conduites en interne.*

*Au total, ces politiques mobilisent au titre du Budget Principal 0,9 M€ de crédits de paiement en fonctionnement et 1,8 M€ en investissement.*

**Le Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 3311-1 et suivants ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Après avoir entendu M. SOULABAILLE, rapporteur au nom de la 1<sup>ère</sup> commission ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (52 voix pour, 2 conseillers ne prenant pas part au vote – M. PAUTREL et Mme LE FRÈNE), dans la séance du 2 février 2022 ;

**DECIDE :**

- d'approuver l'ensemble des propositions exposées dans ce rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;
- d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans les tableaux financiers annexés ;
- d'ouvrir au budget primitif de nouvelles autorisations d'engagement et de programmes millésimées 2022 mentionnées dans le tableau ci-dessous :

Code	Objet	Montant (encours)
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT</b>		
ALIMF002	Appel à projets mobilisation PA/PH	100 000 €
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME</b>		
ENVII004	Etudes environnementales	50 000 €
SPEDI003	Plan bois énergie	250 000 €
SPEDI010	Appel à projets mobilisation DD PA/PH	150 000 €
SPEDF003	Plan bois énergie	33 350 €

- d'approuver l'attribution d'une participation de 60 K€ à l'EPTB Vilaine, imputation 65-61-6568 ;

- d'approuver l'attribution des subventions au profit des bénéficiaires suivants :

Organismes	Imputation Budgétaire	Subvention 2021	Subvention 2022
Lieutenant de louveterie	65-70-6574	600 €	600 €
AIR BREIZH	65-70-6574	20 000 €	20 000 €
BRUDED (Bretagne rurale et urbaine pour un développement durable)	65-91-6574.119	15 000 €	15 000 €
Crisalide Eco activités (Creativ)	65-91-6574.119	5 000 €	5 000 €
Total : autres actions en faveur de l'environnement		40 000 €	40 600 €

- d'autoriser le Président ou son représentant régulièrement habilité à cette fin à signer tous documents s'y rapportant.

Pour Extrait Conforme,

Rennes, le 3 février 2022

*Le directeur général du pôle dynamiques territoriales*

**Laurent COURTET**